

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé l'aliénation de biens au cours du mois de février 2015 :

Vente à Serge Riel d'un terrain constitué du lot 1 154 328 du cadastre du Québec, situé du côté est de la rue Hickson, au nord de la rue Joseph, d'une superficie de 76,4 m², dans l'arrondissement de Verdun, pour 21 970 \$ (CE15 0170)

Le 16 mars 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon